

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Adopté

N° AS715

AMENDEMENT

présenté par
Mme Abadie-Amiel, rapporteure, M. Delautrette, rapporteur Mme Liso, rapporteure
Mme Leboucher, rapporteure et M. Philippe Vigier, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« de l'accompagner »

les mots :

« d'accompagner la personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel